



Administration communale de la
Ville d'Ettelbruck
B.P. 116
L-9002 Ettelbruck

N/Réf 92540/CL-mz

Dossier suivi par : Christian Lahure
Tél. : 247 86819
E-mail : christian.lahures@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (avis 2.3)

Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la Ville d'Ettelbruck concernant un reclassement de terrains – place de la Libération (ancienne menuiserie Schwalen).

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 16 janvier 2019 dans le contexte du dossier émarginé.

Je partage votre appréciation du dossier que des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet et qu'il s'agit d'une modification d'une petite zone au niveau local en vertu de l'article 2 alinéa 3 de la loi précitée. Partant de ce qui précède, une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la prédite loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable



Carole Dieschbourg

Copie pour information : Ministère de l'Intérieur

Administration de la Nature et des Forêts

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824
Fax (+352) 400 410

www.emwelt.lu
www.luxembourg.lu

www.gouvernement.lu